

— Si M. Préau n'a pas d'objection, je le prierais de vouloir bien me permettre de précéder dans la cause de l'héritier de M. Meunier ; mon client le docteur Rivard qui est ici à mes côtés, et tout ce public qui est venu dans le seul intérêt de voir passer cette cause importante, vous sauront gré de retirer votre motion.

M. Préau entendit en ce moment une voiture qui s'arrêta en face du Palais de Justice.

— S'il en est ainsi, monsieur, répondit-il, je retire ma motion.

— La cour, continua l'avocat du docteur Rivard, est-elle maintenant prête à entendre la cause ?

— Procédez, répondit le juge.

— Je vais commencer par lire la requête.

La Requête était écrite en anglais, nous la traduisons.

“ A l'honorable Juge de la Cour des Preuves, pour la cité de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

“ La Requête de Léon Rivard, médecin, de la dite cité de la Nouvelle-Orléans, Tuteur dûment élu en justice à l'orphelin *Jérôme*, expose respectueusement :

“ Que, le premier Septembre 1836, Alphonse Meunier, négociant de la Nouvelle-Orléans, sous l'impression qu'il n'avait point d'enfant ni d'héritier légitime, fit son testament Olographe, qu'il déposa le même jour entre les mains de Sieur P. Magne, notaire public.

“ Que le 15 septembre 1836, le dit Alphonse Meunier décéda à la Nouvelle-Orléans, sans avoir changé son testament.

“ Que, le 25 Octobre 1836, le dit Testament du dit Alphonse Meunier fut irrégulièrement ouvert et reconnu par son honneur le dit juge de la dite Cour des Preuves : sauf toute opposition qui pourrait y être faite, dans la quinzaine, avant son homologation.

“ Que, le 19 Mars 1820, le dit Alphonse Meunier avait épousé, en légitime mariage, demoiselle Léocadie Mousseau.

“ Que, le 21 mai 1823, il serait né du légitime mariage du dit Alphonse Meunier avec la dite Léocadie Mousseau un enfant mâle, baptisé le même jour, sous le nom d'*Alphonse Pierre*.

“ Que, le 29 mai 1823, la dite Léocadie Mousseau décéda à la paroisse St. Martin, Etat de la Louisiane, sans autre enfant issu de son dit mariage avec le dit Alphonse Meunier, que le dit *Alphonse Pierre*.

“ Que, par d'inexplicables circonstances, le dit *Alphonse Pierre Meunier* fut perdu, et que son père, après les plus grandes recherches, fut persuadé que son fils était mort et qu'il ne le reverrait jamais.

“ Que, le 5 avril 1826, un orphelin du nom de *Jérôme*, de parents inconnus, abandonné sur la levée, au bas du couvent des Ursulines, fut amené à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.